



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le mardi 18 janvier 2022 à 19 h 45, dûment convoquée et tenue selon la loi. Exceptionnellement par vidéoconférence, à huis clos, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaitre la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 21 janvier 2022, par l'arrêté ministériel 2022-001.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1 M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3 M. Simon Mayer, conseiller n° 4 M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Est absent:

M. Francis Brouillette conseiller nº 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/ greffière-trésorière

8472-01-22 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

OUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

Ordre du jour

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Constater que l'avis de convocation a été signifié;
- 3. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
- 4. Adoption du budget 2022;
- 5. Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour;
- 6. Levée d'assemblée.



ou annotation

8473-01-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Constater que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 3 janvier 2022 aux élus.

« Adopté »

8474-01-22 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 suivant :

PLAN TRIENNAL 2022-2023-2024

Description / Immobilisation	2022	2023 (\$)	2024 (\$)	Budget		
				Détails 2022 (\$)	Emprunt (\$)	Fonds d'administration (\$)
Administration générale						
Sous-total administration générale						
Sécurité publique						
Sous-total sécurité publique	-					
Voirie municipale						
Rue Boutin – 8 terrains (500 000 \$ total 2 rues)	308 000				308 000	
Rue Falardeau – 5 terrains (500 000 \$ total 2 rues)	192 000				192 000	
Chemin des Quinze (CC 5) (rechargement/ compaction/fossé/ débroussaillage)	560 000			TECQ		
Chemin des 5°-et- 6°-Rangs (CC 2) (rechargement/ compaction)	440 000	-		TECQ		
Bâtiment du puits	100 892			Subvention		
Sous-total voirie municipale	1 600 892			A	500 000	
Aménagement, urbanisme et développement						
Centre Richelieu - pavage		50 000				
Anneau de glace (subvention de 30 000 \$)		82 000				
Sous-total aménagement, urbanisme, développement		132 000		111_		
Loisir et culture				ii .		
Parc secteur Lavallée		200 000				
Sous-total loisirs et culture		200 000				
Grand total	1 600 892	332 000			500 000	

« Adopté »



ou annotation

8475-01-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Adoption du budget 2022

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le budget pour l'exercice financier 2022 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 2 259 085 \$, des charges de 2 059 285 \$ et des affectations aux fins fiscales au montant de 199 800 \$, qui se lit comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES FONDS D'ADMINISTRATION EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

REVENUS	2022
Taxes	1 726 594 \$
Paiement tenant lieu de taxes	95 432
Transferts	226 625
Services rendus	99 611
Imposition de droits	48 100
Amendes et pénalités	8 000
Intérêts	10 500
Cession immobilisations	44 223
TOTAL DES REVENUS	2 259 085 \$
CHARGES	
Administration générale	510 660 \$
Sécurité publique	175 937
Transport	532 397
Hygiène du milieu	302 462
Santé et bien-être	4 500
Aménagement, urbanisme et développement	118 576
Loisirs et culture	364 434
Frais de financement	50 319
TOTAL DES CHARGES	2 059 285 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Financement – remboursement dette à long terme	198 000 \$
Fonds réservés – dépenses électorales	1 800
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	199 800 \$
GRAND TOTAL DES CHARGES + AUTRES	2 259 085 \$





MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-236 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville publie dans le journal Le Lien, un tableau expliquant le budget 2022.

« Adopté »

<u>Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour</u>

Aucune question reçue suite à l'avis public concernant la période de questions.

8476-01-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 55.

« Adopté »

Simon Gélinas

Maire

Lynda Gauvin

Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »